

Ce jeudi 1er décembre débutent les élections professionnelles dans l'Éducation (et dans la Fonction publique en général). Elles se termineront jeudi 8 décembre.

Si les lois Ferry-Goblet écartent les autorités ecclésiastiques de la gestion de l'école, l'arbitraire n'en disparaît pas pour autant. La mise en place des Conseils départementaux (CD) de l'enseignement primaire n'empêche pas une mainmise politique sur les carrières (nominations, mutations et promotions).

1904 - Pour leur première participation aux élections des CD et justement pour lutter contre cet arbitraire, les partisan·tes du syndicalisme enseignant - toujours frappé d'interdiction - remportent une éclatante victoire. À Paris, les 7 sièges sont enlevés par les 7 candidats pro-syndicalistes. Leurs adversaires s'indignent du "triomphe de ceux qui prêchent la lutte de classe, la suppression dans l'école de toute autorité et de tout contrôle".

1926 - François Gaonach, instituteur breton, est condamné à 8 mois de prison pour avoir "invité les militaires à la désobéissance". Le CD vote sa révocation, mais son syndicat, pour dénoncer l'injustice et faire témoigner la profession de sa solidarité, qui dénonce cette répression, décide de le présenter aux élections. La liste l'emporte devant les réformistes du SNI (Syndicat national des instituteurs) qui crient à l'irrégularité !

1940 - Dès son arrivée au pouvoir, Pétain entend remettre au pas les enseignant·es. La première mesure est la suspension des Conseils et Comités consultatifs (loi du 12 juillet). Suivront la possibilité de révoquer tout fonctionnaire qui serait « un élément de désordre », la suppression des écoles normales d'instituteurs, ces « séminaires malfaisants de la démocratie », l'interdiction des syndicats et associations professionnelles de fonctionnaires, la parité de subvention entre public et privé, l'abrogation du droit de grève et la fin de la gratuité dans le secondaire.

2011 - Pour la première fois, le vote est entièrement électronique. Dès le 29 novembre, 1er jour du scrutin, tout se bloque : les urnes numériques ont rendu l'âme. Le ministère reconnaît pudiquement "un défaut de performance" de la plate-forme... Le taux de participation passe de 61 % (2008) à seulement 39 % en 2011.

2018 - Dans un communiqué, le Collectif Racine des "enseignants patriotes" (FN) soutient les syndicats qui "se révèlent assez naturellement en convergence avec nos conceptions de l'École de la République et nos ambitions pour son avenir : le Snalc, le SNFOLC et « Action et démocratie » (CFE-CGG), dont nous apprécions les positions qu'elle exprime". Il appelle à faire barrage au Sgen, à l'Unsa et au Snes, tout comme il s'était positionné en 2014 contre "ces organisations qui sans cesse détournent [le scrutin] à des fins politiques, le plus souvent antinationales, bafouant de facto la neutralité", tout particulièrement "SUD éducation le parangon de ce détournement : aucune voix ne doit se porter sur cette organisation d'extrême-gauche mondialiste !"

Source Sud éducation 78 - Journal *Méfiez-vous des syndicalistes* n° 5